

AVRIL 1994



INFORMATIONS VERNIER

LE LOGEMENT

Radiographie des divers modes d'habitat des Verniolans

Les Verniolans se répartissent entre quelques 12000 logements, dont près de 1000 villas, un chiffre en stagnation depuis quatre ans. Quant aux locataires, soit les 80% des Verniolans, un peu plus du tiers d'entre eux bénéficient de logements subventionnés. Un chiffre qui, comme on le verra plus loin, est en constante baisse depuis dix ans.

Mais que se cache-t-il derrière ces chiffres ?

A qui appartiennent les immeubles des Avanchets ou du Lignon, par exemple ?

Que font les fondations Vernier-Signal, Vernier-Aviation, des maisons communales ou encore l'Association genevoise du Coin-de-Terre ?

Notre dossier tente d'y répondre. De même qu'il esquisse les éventuelles possibilités de développement futur de cette commune de 28000 habitants qu'est Vernier.



Un coup d'œil inhabituel des Avanchets

(Photo Cogerin)

Sommaire

1, 3, 4, 21 et 22

Le thème du mois

Le logement

Radiographie des divers modes d'habitat des Verniolans.

Nouvelles communales

- 9 L'énergie, comment l'économiser - Les cuisinières
- 10 et 11 Nos habitants de 7 à 77 ans
- 12 La séance du Conseil municipal
- 13 Avis communaux
- 16 Défense générale
- 19 Travaux au Centre commercial de Balexert
- 20 A vous de jouer - Savoir...participer

Agenda - spectacles

- 14 Toutes les manifestations communales annoncées.
- 15 Vernier sur Rock
- 24 Vogue du renouveau

5 et 6

Infos quartiers

La vie des associations

7, 8, et 17

Publicité - Annonces

Des entreprises et des commerces au service des habitants de la commune.

18

Petites annonces

Des espaces mis gratuitement à votre disposition

Edité par l'Administration municipale

Thème (*pages bleues*)
Serge GUERTCHAKOFF

Pages communales (*vertes*)
Robert BORGIS

PAO - production et publicité
Roland HEHLEN, assisté de :
Mlle Malory MEX et
Mme Josiane BERNASCONI

Mairie de Vernier
Case postale 520
Rue du Village 9 - 1214 Vernier
Tél 306 06 06 - Fax 306 06 60

Imprimé par SRO-KUNDIG, sur
papier Offset extra-blanc mat,
sans chlore.

Prochain numéro :

Les ados

- parution 20 mai
- délai rédactionnel 29 avril

Journal tiré à 14'000 exemplaires

Nouveau

Demain, Vernier ne devrait pas voir surgir une troisième cité sur ses terres. Finies les croissances explosives du Lignon (1963 et 1972) et des Avanchets (1972 - 1977), qui portèrent le nombre de logements de 2935 en 1961 à 8500 au 30 juin 1972 (+190%), puis à 11 300 en 1980 (+32%). Depuis, le nombre total de logements a très peu augmenté (+6%).

Si on analyse la vétusté du parc de logements situés sur la commune, voici ce que cela donne : le 42,8% datent des années soixante, 16,7% entre 1947 et 1960, 13,8% de la première moitié des années septante et 13,2% de la seconde moitié. Ce qui signifie que le 86,5% des logements ont été bâtis entre la fin de la deuxième Guerre mondiale et la fin des années septante.

Par contre, pour ce qui concerne les villas, au nombre approximatif de 1000, la moitié d'entre elles datent de la période allant de 1921 à 1960. Ce qui correspond à la création (1933), puis au développement de l'Association genevoise du Coin-de-Terre.

Fondée par Isaac Anken

L'Association genevoise du Coin-de-Terre (AGCT) est méconnue de la population. Sauf peut-être sur Vernier puisque ce ne sont pas moins de 8 groupements, sur les 16 que compte aujourd'hui l'Association, qui se trouvent sur notre territoire. Ce qui représente quelque 300 logements (équivalent au 65% du total), lesquels sont généralement des villas.

Les buts de l'AGCT sont de «faciliter aux familles de condition modeste l'acquisition et la construction d'habitations», mais aussi de «procurer en location ou en propriété des jardins familiaux».

Avec l'appui du Conseiller d'Etat Isaac Anken, une équipe d'une dizaine de familles fonda l'AGCT en 1933 autour d'une parcelle du Bouchet. Dix-sept pavillons sortirent de terre, mais leurs propriétaires durent mettre la main à la pioche et à la pelle pour préparer le terrassement. Par la suite, certains travaux furent réalisés sous la forme de corvées communes. La dynamique était lancée, puis ce fut Bel-ESSERT

en 1936, l'Etang en 1942, la Châtelaine en 1945, Isaac-Anken en 1953, Aïre-Grandchamp en 1962, Vernier-Village en 1987 et enfin, Balexert en 1994, ces deux dernières réalisations étant des immeubles en PPE. Sans parler de celles se trouvant à Vandoeuvres, Versoix, Coligny, Bellevue et en ville.

Lutte contre l'inflation

L'originalité de cette association est de pratiquer ce que l'on appelle «le droit de réméré». Une formule qui régit les achats et les ventes et qui a pour mérite de limiter la spéculation sur les terrains. Pour résumer en deux mots : lors de la revente d'une maison située sur un de ses groupements, l'AGCT a la priorité sur tout autre acheteur et de plus le prix de vente n'est pas entièrement libre.

Pour pouvoir répondre à ses buts, cette association, reconnue d'utilité publique, achète ou échange des terrains. A chaque nouvel ensemble de constructions, un groupement se crée. Il y en a 16 à ce jour. Ils comprennent également les 106 000 m² de jardins familiaux.

«Nos villas nous sont revenues jusqu'à présent moins de 500 000 francs. A l'exception de la dernière qui a coûté 600 000 francs parce qu'elle a été construite seule, alors qu'habi-

tuellement, nous en faisons dix d'un coup» explique Claude ETTER, membre du comité de direction de l'AGCT. Autant dire que leur liste d'attente est longue : plus de 200 demandes encore non satisfaites.

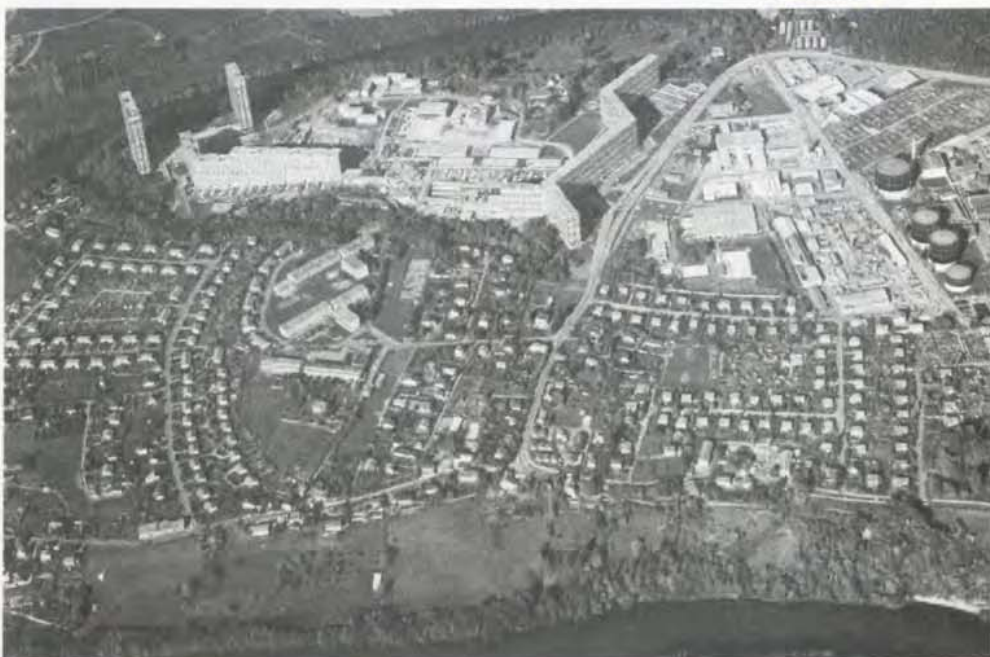
Logements sociaux en baisse

Autre particularité de Vernier, elle abrite un grand nombre de logements sociaux (HBM, HLM et HCM). Ils étaient 6384 à fin 1982 et ne sont plus que 4519 à fin 1992. En effet, après 20 ans, un immeuble HLM perd généralement ce statut. C'est le cas des immeubles du Lignon par exemple.

Cette baisse des logements sociaux est encore plus marquante si on la compare au total des logements, en légère mais constante hausse. A fin 1982, le 55,9% des logements existants sont subventionnés; à fin 1986, ce chiffre est de 48,8%; à fin 1990, de 19,4% et enfin, à fin 1992 (derniers chiffres connus), ce pourcentage baisse encore pour arriver à 37,6%. En résumé, il n'y a plus qu'un logement sur trois qui soit encore subventionné sur Vernier.

On constate, en regardant la répartition de ceux-ci, que seuls les HBM sont en hausse; de 1182 à fin 1982 ils sont au nombre de 1461 dix ans plus tard. Le nombre de HLM a par contre chuté de 4847 à 2907.

Suite page 4



Les 2 groupements "Coin-de-Terre" à Aïre

(Photo I.V.)

Apparition des fondations

Voulant être actif pour lutter contre la pénurie de logements qui sévissait déjà, le Conseil municipal de Vernier décidait le 1er juin 1948 de créer une fondation intitulée «Vernier-Signal». La commune met gratuitement à disposition un terrain de 8000 m² à titre de capital de la fondation. Finalement, après des discussions nourries avec l'Office fédéral aérien, ce seront trois groupes de deux immeubles à un étage sur rez-de-chaussée (au lieu de deux prévus initialement) qui seront bâtis. 24 appartements furent mis sur le marché dès le 1er novembre 1950. Les deux tiers des nouveaux locataires travaillaient ou habitaient sur la commune. A relever que le coût du m² était à l'époque de 7,50 francs.

Autre fondation : celle de «Croisée Châtelaine», instituée par la loi du 28 octobre 1960 et qui a mis à disposition de l'Etat de Genève les terrains nécessaires à l'élargissement de l'avenue de Châtelaine et a facilité certaines opérations immobilières concrétisées par la réalisation d'immeubles locatifs à l'angle de l'avenue Henri-Golay.

La commune est également représentée dans la «Fondation Vernier-Aviation», créée également en 1948 et actuellement présidée par Claude BUDRY, le concepteur du Lignon. Cette fondation a été créée pour construire six villas jumelles dans le quartier de la Croisette, derrière le Jumbo, attribuées notamment au personnel de l'aéroport. Elle possède en outre 11 immeubles au Lignon (soit 465 appartements) et un D2 (immeuble avec encadrement médico-social) aux Avanchets. Son conseil de fondation se compose de six membres désignés par le Grand Conseil (un par parti) et de cinq désignés par le Conseil d'Etat.

Vernier a également participé financièrement, par subventions, à la Coopérative d'habitation «l'Avenir», qui a mis à disposition 43 logements dans le quartier des Capucines à Châtelaine.

La Fondation des maisons communales - FMCV

On ne saurait oublier la principale : la Fondation des maisons communales de Vernier, créée en 1984, suite à la pénurie de logements. «Une délégation du Conseil d'Etat était venue trouver le Conseil administratif pour qu'un effort soit fourni» se souvient François SATIN, l'ex-conseiller administratif et actuel président du conseil de fondation.



Construction (FMCV) au chemin des Myosotis

(Photo I. V.)

Cette fondation est la seule où siègent les trois conseillers administratifs. Sa première tâche fut de reprendre le terrain et les plans du 28, rue du Village, où se situe la COOP. Le premier projet, qui consistait à y bâtir un centre culturel, ayant été abandonné avec la rénovation de la Maison Chauvet-Lullin, il fut décidé d'y créer des appartements (six) et des surfaces commerciales.

Puis la fondation s'est intéressée à la parcelle de Poussy-Myosotis. Elle a obtenu un droit de superficie de l'Etat en collaboration avec la fondation Coprolo. La FMCV y a réalisé trois immeubles, soit 90 appartements HLM, de même qu'une petite école enfantine qu'elle loue à la commune et qui ouvrira ses portes à la rentrée 1994.

Quant au futur, la FMCV a encore des projets; trois pointent déjà le bout de leur nez : deux immeubles à Henri-

Golay, 20 appartements au 3, rue du Village et deux bâtiments via de Coisson.

A Henri-Golay, la construction est envisagée sur la parcelle de l'ancienne école de quartier, laquelle appartient à la commune. Ce terrain serait mis en droit de superficie à disposition de la FMCV. La commune a pour l'instant renoncé à y construire une école et une maison de quartier, mais les deux immeubles qu'il est prévu de

réaliser laissent la possibilité d'y bâtir encore d'autres infrastructures. L'autorisation définitive de construire est attendue pour ce printemps. Ainsi, si tout va bien, ce sont 69 logements HLM qui pourront être mis à disposition début 1996. A relever la possible pose de panneaux solaires sur les futurs toits. Concernant le 3, rue du Village, la parcelle appartient à l'Eglise nationale protestante. Le Conseil municipal a décidé le 12 avril d'acquérir cette parcelle et de la mettre à disposition de la FMCV qui pourra ensuite démarrer le chantier. L'autorisation de construire a déjà été délivrée. Il s'agit de 20 appartements HLM répartis sur deux bâtiments de deux étages sur rez et de 24 garages en sous-sol, avec une sortie sur le chemin de Sales. Le chantier, d'une durée de 18 mois, pourrait débuter en juin avec la démolition du presbytère.

Suite page 21



1 commune 5 quartiers

Pages d'information des associations de quartier

A
I
V
V

Infos quartier - VERNIER

A.I.V.V. - Case postale 434 - 1214 Vernier

G.H.V.V. - Case postale 618 - 1214 Vernier

G
H
V
V

Chers Verniolans,

Nous étions quelques-uns, réunis l'an dernier autour d'une tablée, dans une vieille maison du bout du Village. Il y avait Mlle D. dont les réussites florales réjouissent ses voisins, M. P. qui a bien des soucis et Albert toujours aussi jovial. Nous avons pensé qu'il serait bon de parler avec eux qui avaient longuement vécu, de ce qu'avait été leur vie dans cette commune avant qu'elle ne fasse explosion.

C'était dans l'après-midi. Il faisait beau. La maîtresse de maison avait garni la table, nous buvions du thé en grignotant de petits gâteaux et surtout une tarte aux pommes «presque à l'ancienne» qui se mariait bien avec le décor.

L'un de nous avait pris un enregistreur. Il fallait recueillir ces souvenirs qui allaient égrener tout leur suc, leur quintessence. Nous allions travailler pour les jeunes, les nouveaux, leur dire que furent des temps où les anciens d'aujourd'hui avaient leurs problèmes qu'ils cherchaient à résoudre au sein d'une communauté qui leur offrait moins d'assistance officielle que de nos jours.

Au dernier moment, la manipulatrice chargée de l'enregistreur hésita avant de l'enclencher. On a toujours quelques scrupules à fixer ainsi des souvenirs, des états d'âme. Ce n'est que lorsque Mlle D. eût demandé «si ça marchait» qu'elle appuya sur la touche. Et les aiguilles de l'horloge s'arrêtèrent...

Ce fut toute une époque qui défila. Vous n'imaginez pas le plaisir que nous prîmes à entendre raconter les péripéties qui émaillèrent la vie de ces braves gens. Qu'ils nous pardonnent cette expression : nous le disons ici à la manière d'Alphonse DAUDET, l'inimitable DAUDET. Et tandis qu'ils parlaient, qu'ils se relayaient, qu'ils se relançaient la balle du temps passé, nos souvenirs à nous remontaient : le premier zéro de conduite, les tickets de rationnement, le «Pou du Ciel» essayé en vain dans une prairie près de la halte du Vieux-Bureau, les petits matins de la laiterie, le boulanger qui partit faire une fortune en Amérique, les visites scolaires de l'infirmière blonde, la vieille forge, le père Clément, la batteuse dans la rue du Village, les vaches qu'on menait aux

champs, la première pièce de cent sous gagnée en aidant un paysan...

Ces souvenirs qui sont les nôtres, peut-être se trouvera-t-il un jour quelques personnes qui voudront bien les recueillir. Mais ceux que nous avons entendu évoquer ce jour-là, autour d'une table, dans une vieille maison du bout du Village, ces souvenirs-là, qui ne disent que les bons moments parce que les instants pénibles ont sombré dans l'oubli, nous vous les dirons une fois... Bientôt. Promis. Cochon qui s'en dédit !

Une personne qui lit sur notre épaule nous dit que le thème du mois est «La Santé». Alors à la vôtre. Santé... Conservation.

le Comité de l'AIVV

PS : Dire qu'on a failli écrire un article sur l'utilité d'une association d'intérêts de quartier au sein d'une collectivité locale !
Ouf...

les mêmes



Infos quartier - AIRE - LE LIGNON

A.I.A.L. - Case postale 114 - 1219 Le Lignon

Notre association a tenu son assemblée générale statutaire le 11 mars dernier, à la buvette de l'école d'Aire.

Parmi l'assemblée, on a pu noter la présence de M. Christophe ISELI, Maire (ses deux collègues retenus par d'autres obligations étaient excusés), M. Gustave JENNY, Président du Conseil municipal, ainsi que quelques conseillers municipaux.

Lors des salutations, le président devait cependant remarquer que tout ne devait pas aller si mal dans la presqu'île, vu la faible participation des membres à cette réunion, étant bien connu que les personnes ne se mobilisent que lorsqu'il y a des problèmes graves... alors tant mieux pour notre région.

Conformément aux statuts, le président présenta le rapport d'activité du comité pour 1993.

Sans dresser de liste exhaustive, nous vous rappelons brièvement quelques interventions concernant l'urbanisme, l'environnement, la circulation :

- Aménagement du carrefour ch. des Sellières / ch. de la Verseuse.
- Circulation et stationnement à proximité de l'école d'Aire.
- Vitesse route d'Aire et chemin des

Sellières.

- Les nuisances de la Station d'épuration des eaux (un parfum tenace) et d'autres entreprises.
- Soutien aux pétitions des habitants du Lignon concernant le trajet de la ligne 18 et l'opposition à la construction d'un giratoire à l'avenue du Lignon.

Pour les festivités, notre association a organisé le Festival du printemps 1993, pour tous les aînés de la commune.

A la parution de ces lignes, celui de 1994 a été également organisé et a remporté, comme d'habitude, un joli succès.

Participation ensuite à la fête des Promotions où nous avons apporté notre aide à l'Association des parents d'élèves d'Aire.

A la commémoration du 1er Août à Vernier-Village, notre comité était également présent pour offrir au public tartines variées et portions de fromage.

Le 11 décembre dernier, à la salle des fêtes du Lignon, la non moins traditionnelle soirée-choucroute de l'Escalade et l'année s'est terminée en apothéose avec le concert de Noël d'Alain MORISOD à l'Eglise Saint-Pie X, mis sur pied en collaboration

avec les autres associations de la Commune.

Les rapports du président, de la trésorière et des vérificateurs des comptes ont été adoptés, sans discussion, à l'unanimité.

Le président sortant, Robert BORGIS, a été reconduit à la tête du Comité, dont les membres ont accepté le renouvellement de leur mandat, à l'exception de Mme Thérèse CHERPIT, qui a dû, pour raison de santé, renoncer à sa charge et Mme Yvonne BIELSER qui a désiré continuer en qualité de membre adjoint.

Deux membres sont venus renforcer les rangs du comité : M. André RAMSEYER, av. du Lignon 46 et Dr Tamas FÜLÖP, av. du Lignon 19.

M. ISELI apporta les salutations des autorités, ainsi qu'un bref tour d'horizon de divers problèmes communaux. Il a également répondu aux questions des participants.

Avant de poursuivre les conversations autour du verre de l'amitié, M. Jean-Claude CIMA, du Touring Club Suisse, informa l'assemblée du projet d'aménagement du carrefour du Pont-Butin, avec l'arrivée des Services industriels au Lignon.



Infos quartier - BALEXERT

A.H.A.B.A.L. - Case postale 8 - 1219 Châtelaine

Dans cet espace qui nous est réservé, l'AHABAL aimerait signaler l'action de «BRICO-JEUNES» née de la volonté d'un groupe de jeunes de la Cité des Avanchets, soutenus par l'équipe d'éducation de rue, afin d'essayer de sortir de l'isolement, de la zone, du chômage.

Ce groupe a à sa disposition la «villa Rolli», située à côté du Jardin Robinson de Balxert, mise à disposition par la commune de Vernier.

Cette initiative vous sera présentée plus longuement dans le prochain numéro de «Informations Vernier»

dont le thème sera consacré aux adolescents.

Mais, d'ores et déjà, ce groupe a besoin de votre soutien pour entreprendre la rénovation de la villa. Vos dons peuvent être adressés au CCP Brico-Jeunes Avanchet 12-10384-1

341.18.91

LE NUMÉRO DE TÉLÉPHONE QUI RÉPONDRA À TOUS VOS BESOINS INFORMATIQUES 24 H SUR 24 H ET 7 JOURS SUR 7

NOUS SOMMES REVENDEURS OFFICIELS

- Rubans **ARMOR**
- Fournitures **IBM**
- Fournitures **M.P.**
- Imprimantes **BROTHER-OKI**
- Mobiliers **KARDEX**
- Chaises **Dauphin**

NOUS SOMMES EN MESURE DE VOUS LIVRER TOUS LES CONSOMMABLES POUR L'INFORMATIQUE DANS LA JOURNÉE

(Rubans informatiques et bureautiques, Autres disquettes, etc.)

MEDIAPLUS Accessoires et matériel informatique

Vous désirez apprendre à conduire ?

Nouveau à Vernier

Moniteur diplômé,
20 ans de métier

Auto-école BEERLI

Enseignement complet :
sensibilisation (cours obligatoire)
théorie et pratique

Natel : 077 24 37 38

Privé : 341 64 00

ENTREPRISE EN INSTALLATION
CHAUFFAGES CENTRAUX

Ernest AHAMMER

MAÎTRISE FÉDÉRALE EN CHAUFFAGE

BUREAU:

91, avenue de Châtelaine

1219 Châtelaine

Tél. 796 74 74

Fax 796 90 41

ATELIER:

115, route de Vernier

1219 Châtelaine

Tél. 796 84 81

Boulangerie JENNY

Av. de Châtelaine 80

Tél. 796 48 29

Fax 797 46 19

Av. des Libellules 2

Tél. 796 23 04

Ecole BER Genève

Classes du **CYCLE** et
10^e degré préprofessionnel
paramédical

ou en

économie

Cours d'été

Français pour étrangers

Secrétariat **médical**

Secrétariat

A votre service
depuis 1952

Centre ville
Petits effectifs

Appelez le 340 12 81 - 16, Gutenberg

Hypothèque suisse

(villas, appartements, immeubles)

STOP AU PRÊT - SOUCIS!

Optez pour la sécurité.

Choisissez vous-même le mode et le montant de vos remboursements.

Taux bloqués 3-5 ans.

1^{er} rang: 4,75% - 2^e rang: 5¹/₄%

Tél. 732 29 30, int. 200

ou Natel (077) 25 23 84

Pierre Aulet et son équipe ont le plaisir de vous informer de la reprise de l'établissement

la Brasserie du Stade de Balexert

- *Parking assuré*
- *Banquets et apéritifs sur rendez-vous*
- *Terrasse*
- *Notre carte*
- *Grillades - Pizzas au feu de bois*

Dès le 1^{er} mars 1994

Horaires d'ouvertures: mardi de 15 h à 23 h, mercredi de 9 h à 23 h,
jeudi, vendredi et samedi de 10 h à 23 h,
dimanche de 9 h à 23 h - Lundi FERMÉ

11, avenue de Pailly - 1219 Châtelaine - Tél. (022) 797 47 10

GRAND PRIX BPS

**Inscrivez-vous
dès maintenant
11 juin 1994,
Genève
Centre sportif de
Vessy**

La course éliminatoire régionale aura lieu le 11 juin 1994 à Genève. Le programme et les bulletins d'inscription sont à votre disposition dans toutes les succursales BPS.

Participation:
Tous les jeunes de 7 à 18 ans peuvent y participer. Parcours de 1,5km à 4km.

Nouveau:

- **Grand tirage au sort avec en prime: Mountain-Bike Roller-skates Radio «Belle Epoque»**

- **Course pour le plaisir ouverte à tous**

Organisateur:
Stade Genève



Renseignements et inscription:

Banque Populaire Suisse
GRAND PRIX BPS
Service communication
Case postale 2054
1211 Genève 2
Téléphone 022 790 24 62



Greenlight
by Swiss Volksbank

Avec Swissair,

vous économisez

sur toute la ligne.

Sauf sur la qualité.

Le moment est propice à un petit changement d'air. Prenez le temps de demander à Swissair – ou à votre agence de voyages – les tout derniers tarifs économiques. Ils avantagent particulièrement les jeunes, les couples, les seniors, bref: tout le monde y trouve son compte. On peut désormais s'offrir du bon temps tout en économisant. Sans pour autant renoncer à la qualité de tradition chez Swissair.

Time is everything.

swissair 



L'énergie, sujet d'actualité que nous allons traiter l'espace de quelques numéros, particulièrement certains aspects d'économies possibles.

Les cuisinières électriques

Pourquoi parler spécifiquement des cuisinières électriques ?

Parce que celles-ci représentent la première source de consommation électrique des ménages (en dehors du chauffage et des chauffe-eau électriques).

Les cuisinières électriques représentent le 85% des cuisinières utilisées en Suisse avec 2,4 millions d'unités. Avec une consommation annuelle de l'ordre de 1000 kWh par an et par ménage la consommation annuelle s'établit à 2400 millions de kWh ou 2400 GWh (chiffres 1992 de l'INFEL/UCS).

Cette consommation représente le 5% de la consommation d'électricité en Suisse, soit l'équivalent de la consommation annuelle des chemins de fer ou de la production annuelle de la centrale nucléaire de Mühleberg.

Parce que ce sont les appareils électriques qui ont la puissance raccordée la plus élevée dans les ménages (5 à 6 kW par ménage).

Raisons pour lesquelles il faut donner la préférence à l'usage des cuisinières à gaz plutôt qu'aux cuisinières électriques

L'énergie électrique est une énergie noble, celle-ci ne devrait pas être utilisée pour produire de la chaleur (dégradation de la qualité de l'énergie) mais pour produire du travail ou de la lumière (moteurs, appareils électriques, éclairage, etc.).

L'énergie consommée par une cuisinière électrique s'effectue le plus souvent aux heures de fortes demandes sur le réseau (11h30 - 12h30) ce qui, par conséquent, contribue fortement au dimensionnement de celui-ci et

entraîne des investissements toujours plus importants des SIG. Ces investissements entraînent la hausse du prix du kWh qui, de bien entendu, est reporté sur la facture du consommateur !

Le prix du kWh électrique est entre 2,5 et 5,5 fois plus élevé que le prix du kWh gaz (suivant le tarif du gaz : 4,5 ou 9 cts le kWh). Ce qui représente annuellement, pour une cuisinière électrique, un surcoût du prix de l'énergie de fr. 180.- à fr. 210.- pour une consommation moyenne de 1000 kWh par an.

Une cuisinière électrique, de par les pertes de chaleur dues à son inertie thermique, consomme 20 à 30% de plus d'énergie qu'une cuisinière à gaz pour le même usage.

Il est plus difficile de cuisiner et de "mijoter" des plats sur une cuisinière électrique que sur une cuisinière à gaz, ceci en raison du réglage moins aisé de la température voulue. Les fonds de casseroles ont plus souvent tendance à brûler.

Si l'on veut éviter des pertes énergétiques importantes (jusqu'à 50%) avec une cuisinière électrique, il est indispensable d'utiliser des casseroles à fonds parfaitement plats, alors que pour une cuisinière à gaz, cela n'a que peu d'importance. Pourquoi le chauffage électrique est-il soumis à autorisation pour une puissance de raccordement supérieure à 3kW, alors qu'une cuisinière électrique, qui a une puissance raccordée de l'ordre de 5 à 6 kW, ne l'est pas ?

Le vert

La moitié environ de la consommation mondiale d'énergie est couverte par le pétrole. La croissance continue du parc automobile entraîne une augmentation de la consommation de carburant et le pétrole n'est pas toutefois disponible en quantité illimitée.

Il faut donc, aujourd'hui plus que jamais, en user avec parcimonie et prudence.

Une action commune a été lancée dans ce sens par l'Office fédéral de l'énergie et le Touring Club Suisse (TCS) avec pour devise : «Pensez-y plus, dépensez-en moins !» et une brochure a été éditée avec trois objectifs :

- Montrer comment on peut, par des moyens simples, réduire la consommation de carburant
- Donner quelques conseils et informations sur un usage rationnel de carburant
- Convaincre de la nécessité d'économiser l'énergie.

En feuilletant cette brochure, chacun peut trouver trois bonnes raisons pour économiser de l'essence :

- Consommation de carburant diminuée
- Moins de bruit et moins de gaz d'échappement
- Moins de stress pour une conduite calme et équilibrée.

Passeport-vacances

A l'époque des vacances, on s'imagine facilement qu'ailleurs ça doit être sûrement plus beau qu'ici.

Et il suffit de penser cela pour ne plus voir ce que l'on a toute l'année «sous la main» : son quartier, sa ville.

Le **passeport-vacances**, par les activités qu'il propose, réussit ce miracle : **rendre le proche voisinage aussi neuf et aussi captivant que «l'ailleurs» dont on rêve.**

C'est, en quelque sorte, une invitation à un «**safari au coin de la rue**».

Le **passeport-vacances** est plus qu'un simple passe-temps. Il crée de nouveaux liens entre l'enfant, sa ville et son canton; il favorise aussi son autonomie en l'invitant à élaborer son propre programme et à se déplacer seul dans le canton; il satisfait la curiosité de l'enfant en lui ouvrant des horizons nouveaux. Enfin, il offre un centre d'intérêts aux enfants qui ne quittent pas leur domicile à cette période et il est complémentaire aux vacances familiales ou à la participation des jeunes à un centre de vacances ou centre aéré.

Le **passeport-vacances** est destiné aux enfants nés entre 1978 et 1984. Cette action propose, chaque année, plus de 100 activités relevant des domaines les plus variés :

- des découvertes d'entreprises privées ou publiques
- des activités de plein air et de nature
- des activités artistiques et artisanales
- des activités culturelles
- des activités sportives
- des rencontres inter/passeport-vacances.

Cette organisation n'est possible que grâce à la collaboration de nombreuses administrations municipales, cantonales et fédérales et, également, à la participation d'organisations internationales.

Il convient de relever le précieux concours apporté par de nombreuses entreprises privées, associations, au demeurant en constante augmentation.

Date du **passeport-vacances 1994**

11 au 16 juillet
18 au 23 juillet
25 au 30 juillet
2 au 6 août
8 au 13 août
15 au 20 août

Prix :

Fr. 50.- pour 2 semaines librement choisies parmi les 6 proposées.

La carte du passeport-vacances sert de titre de transport sur tout le réseau TPG durant la validité du passeport et permet d'entrer gratuitement dans certaines piscines.

La Mairie de Vernier participe au passeport-vacances 94.

Celui-ci sera en vente au secrétariat dès le mercredi 18 mai 1994
de 9h à 12 et de 14h à 16h.

Se munir d'une photo, format passeport uniquement.

Réception des nouveaux citoyens

Suite à une résolution votée par le Conseil municipal en octobre 1987, les autorités verniolanes invitent les nouveaux citoyens de Vernier par naturalisation à une petite manifestation destinée à présenter, très succinctement, l'entité communale à laquelle ils appartiennent et leur permettre également de rencontrer, sans trop de protocole, les membres du Conseil municipal et du Conseil administratif.

Cette réception s'est déroulée le mardi 22 mars dernier à la Mairie de Vernier, dans la salle du Conseil municipal.

M. Christophe ISELI, Maire, souhaitant la bienvenue à chacun, a tout d'abord souligné que cette invitation n'a pas été lancée par tradition ou pour imiter d'autres communes, mais bien pour permettre des contacts plus

personnels et donner l'occasion de mieux connaître les structures, les problèmes, les activités de la commune de Vernier.

M. Werner SPINNER, président de la Commission des naturalisations, ap-

porta le salut des autorités législatives et M. Gustave JENNY, président du Conseil municipal, rappela brièvement aux invités les manifestations organisées pour marquer des événements historiques de notre pays, notamment pour notre canton avec les fêtes de l'Escalade, la Restauration, le 1er Juin, etc.

Les invités ont reçu, pour marquer d'une manière tangible cette invitation, le volume «PROFIL DE VERNIER», un survol historique de notre commune, écrit par M. Pierre PITTARD, ancien Maire.

Après une visite du bâtiment, chacun s'est retrouvé à la buvette de la salle communale de Vernier-Place, pour une réception qui a permis de poursuivre les conversations autour du verre de l'amitié.



Permanence chômage

Nous vous rappelons qu'une permanence d'accueil est ouverte à tous les habitants de la commune de Vernier chaque

Jeudi matin de 9h à 12h
à la Maison de Quartier d'Aïre-Le Lignon
chemin Nicolas-Bogueret 12 bis

Vous pouvez aussi téléphoner à cette permanence
tél. 797 20 98

La solitude n'est pas toujours bonne conseillère, alors venez nous voir afin de :

- mieux connaître vos droits,
- recevoir et donner des informations,
- partager vos expériences,
- s'entraider et s'encourager,
- passer un moment convivial

Cette permanence est assurée par le Service social communal en collaboration avec l'Association de défense des chômeurs.

Information :

Nous suspendons jusqu'à nouvel avis les repas que nous proposons chaque 2e jeudi du mois : il n'y aura donc pas de repas au mois de mai prochain.

C'est l'occasion de rappeler que les responsables de la permanence sont ouverts à toute nouvelle initiative; venez en discuter le jeudi...!

Anniversaires aînés

Deux nonagénaires ont été fêtées en février et mars derniers :

- **Madame Valentine RENAND**, av. Louis-Pictet 4B, **le 18 février**
- **Madame Berthe PUGIN**, auparavant au ch. de l'Écu 5, actuellement à la Maison des Franchises, **le 18 mars.**



Une Verniolane centenaire !

La pension pour personnes âgées « Résidence Notre-Dame » (rue Plantamour 7) a avisé le Service social qu'une ressortissante de Vernier allait fêter ses 100 ans.

Il s'agissait de Mademoiselle Cécile GAL, longtemps domiciliée à La Ruelle au Village de Vernier, qui habite dans cette pension avec sa soeur à peine moins âgée qu'elle.

Mademoiselle Cécile GAL est née le 4 avril 1894, elle a encore toute sa lucidité. Elle a pu se rappeler de vieux souvenirs verniolans avec Monsieur CHILLIER qui lui a rendu visite pour l'occasion. Une sympathique réception avait été préparée par la direction de la pension. Félicitations à cette heureuse jubilaire.



M. CHILLIER
Mme Cécile GAL Mlle GAL, soeur

Séance du 12 avril 1994

Un crédit de 1,34 million destiné à la modification du carrefour route d'Aire/ route de l'Usine-à-gaz par la construction d'un double giratoire a été voté par 24 voix et 6 abstentions (E+S). Comme l'a rappelé le conseiller administratif André CHILLIER, cette construction se fait en prévision de la prochaine implantation des Services industriels. Sinon, vu l'augmentation prévisible du trafic, les automobilistes passeraient par Aire.

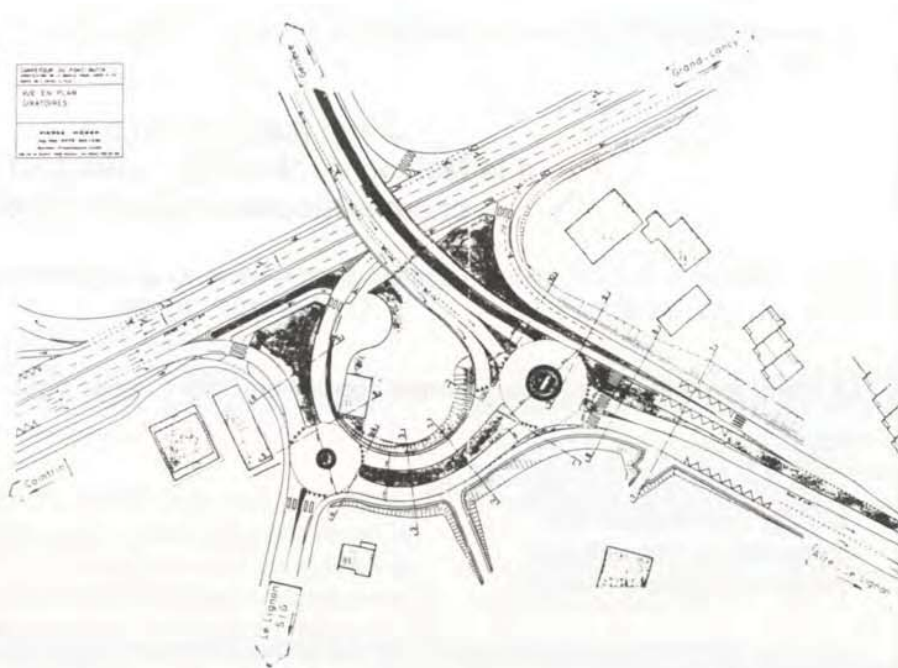
Dérogation refusée

Une dérogation était demandée afin de pouvoir surélever une villa sise au chemin des Bois-Jacquet 18. Un renvoi en commission par Olivier JUNG (E) pour que le propriétaire soit auditionné. Une proposition refusée par 17 voix (R, S, PDT) contre 11 (L, PDC, E) et 2 abstentions. Finalement, la dérogation est refusée par 18 voix (S, PDT, PDC, R) contre 4 (L) et 8 abstentions (E).

Achats de parcelles

Afin que la Fondation des maisons communales puisse démarrer son chantier à la rue du Village, soit la construction de 20 logements HLM, la commune doit préalablement devenir propriétaire d'une parcelle, sise rue du Village 3. Elle jouxte la parcelle communale sur laquelle est érigée l'ancienne mairie. Son prix : 600 000 francs pour une surface de 2487 m² (soit 240 francs le m²). Un droit de superficie, gratuit tant que les appartements seront sous le régime HLM, sera mis à disposition de la Fondation. La construction elle-même coûtera 4,77 millions pour l'immeuble et les 24 places de parc en sous-sol (à 75 francs la place par mois).

Jacques-Eric RICHARD (S) propose un renvoi en commission jusqu'à la prochaine approbation des comptes de la Fondation. La discussion devient passionnelle. Enfin, mis aux voix, le renvoi en commission est refusé par 21 voix (PDT, PDC, R, L, S) contre 7 (quatre E, un S, deux L) et deux abstentions (S) et l'acquisition



de la parcelle est finalement acceptée par 24 oui et 5 abstentions.

Un deuxième achat de parcelle est à l'ordre du jour. Celui-ci concerne une parcelle longue et étroite qui longe la voie de chemin de fer et qui est propriété des Services industriels. D'une surface de 945 m², elle est collée contre une parcelle communale de 5457 m². Cette zone, une fois aménagée, pourrait ainsi connaître un développement industriel et artisanal. Le montant de 236 250 francs, soit 250 francs le m², est voté à l'unanimité par les élus.

Équipement informatique

Un nouvel équipement informatique (Info 95) va venir équiper 35 postes de travail. Il s'agit de sortir de la technologie dite « propriétaire », c'est-à-dire que la commune était entièrement dépendante d'une entreprise privée pour maintenir et faire évoluer son matériel dans le temps. Le matériel Data Général sera remplacé par des PC installés en réseau autour de deux serveurs. Ce nouvel équipement permettra à l'avenir de réduire de 60 000 francs par an le coût de maintenance du matériel.

Sur proposition du groupe écologiste, ce matériel sera équipé afin de se

mettre automatiquement en attente (économie en énergie) lorsqu'il n'est pas utilisé. Un crédit total de 510 000 francs est voté par 28 voix et une abstention.

Motions

Une motion écologiste demandait au Conseil administratif de renégocier l'accord liant la commune avec l'Etat, la Confédération et les pétroliers afin notamment d'obtenir une participation plus élevée de ces derniers. Elle a été refusée de justesse, par 12 voix pour (PDT, S, E), 12 voix contre (R, L, PDC) et 5 abstentions (PDC, S), le président Gustave JENNY ayant penché pour le non.

Une autre motion écologiste a eu plus de succès. Elle invite nos autorités à protester, conjointement avec les villes et les communes genevoises déjà engagées dans ce combat, contre la remise en fonction de surgénérateur de Creys-Malville pour obtenir l'abandon définitif de tout projet d'exploitation de cette installation. Relevons encore le renvoi pour étude en commission des finances des comptes de l'exercice 1993, qui font apparaître un excédent de charges de 0,37%.

S.G.



Avis communaux

Taille des haies

En application de l'article 76 de la loi sur les routes, les propriétaires sont tenus de couper, jusqu'à une hauteur de 4,50 m au-dessus du niveau de la chaussée, toutes les branches qui s'étendent sur la voie publique. Les haies ne peuvent dépasser une hauteur de 1,5 m au-dessus de ladite voie.

Ce travail devra être exécuté à front des chemins communaux et privés **jusqu'au 15 juillet**.

Chardons, végétaux nuisibles et parasites

(art. 1 de la loi sur les cultures et les fonds ruraux)

Les propriétaires dont les parcelles sont envahies par des éléments de nature à infecter les fonds voisins sont tenus de les nettoyer **d'ici au 30 juin**.

Passé ce délai, il y sera procédé d'office, aux frais des propriétaires et les contrevenants seront poursuivis conformément à la loi.

Élimination des déchets par le feu

Les autorités rappellent que la destruction par le feu de petites quantités de résidus ménagers ou agricoles n'est pas soumise à une autorisation. Cependant, conformément à l'art. 31, al. 1, du Règlement genevois sur l'élimination des résidus, le brûlage **ne doit être effectué que par temps calme et à condition que ni les flammes, ni les odeurs, ni la fumée, ne constituent une gêne ou un danger pour le voisinage, les bâtiments, les bois, les cultures et pour la circulation routière.**

Rappel pour les déchets de jardins

Des bennes, **réservées uniquement aux habitants de la commune et aux propriétaires de jardins familiaux sur notre territoire**, sont disposées en divers points de notre commune.

Elles sont destinées à recevoir **exclusivement des déchets de jardins**, (gazon, branches, longueur maximum 1 mètre).

Le dépôt de tout autre résidu, même combustible, est strictement interdit.

Jardinage et tranquillité publique

Avec le retour de la belle saison et des travaux d'entretien des pelouses, il est nécessaire de rappeler aux utilisateurs de tondeuses à gazon le règlement sur la tranquillité publique (art. 10b).

«L'usage de tondeuses à gazon équipées d'un moteur à explosion est interdit:

- a) du lundi au samedi de 20h à 8h**
- b) le dimanche et les jours fériés».**

Les autorités remercient chacun de bien vouloir veiller au respect de cette disposition légale dans le cadre de la protection de l'environnement.

Des vacances pour un enfant d'Arduzat

Rappel

Dans le cadre de l'opération «Villages roumains», les Autorités vernioloises poursuivent leur opération «vacances à Vernier», destinée à donner l'occasion, comme ces dernières années, à des enfants de la Commune d'Arduzat, en Transylvanie, de rencontrer d'autres camarades, de connaître un autre mode de vie, de loisirs, de culture, etc.

Pour cela, elles ont besoin de la collaboration des habitants de Vernier et cherchent donc

des familles d'accueil

disposées à recevoir un enfant d'âge scolaire (10 à 12 ans env.) durant son séjour

du 28 juillet au 18 août 1994

Inscriptions et renseignements à la Mairie de Vernier, tél. 306 06 06 (heures de bureau)

D'ores et déjà, un grand merci à chacun pour ce geste de solidarité.

Prochaine séance du Conseil municipal



**17 mai
21 juin**

Transformation de l'office de poste du Lignon

Depuis le début avril, des travaux de transformation importants sont entrepris à l'intérieur de l'office de poste du Lignon.

Ces travaux dureront 10 à 12 mois. L'entreprise des PTT fera tout son possible pour assurer le meilleur service à tous.

Agenda

Vogue de Vernier - Fête de la « FEDE »

1994

6-7-8 mai

à Vernier-Village, sous chapiteau de fête (chauffé)

Vendredi 6 mai

dès 17h Super Loto

Samedi 7 mai

11h **LE KIOSQUE A MUSIQUE**
de la Radio Suisse Romande

Animation continue

21h **CONCERT DE GALA**
de la musique d'honneur

USAREUR

Musique des forces armées américaines en Europe
Dir. Major James W. Allison

23h **Grand bal gratuit**
conduit par l'orchestre
«NEW DAY»

Dimanche 8 mai

10h Grand cortège de la «Fédé»
(1200 participants)
Animation continue avec les chorales
et fanfares membres de la Fédération
musicale genevoise

20h Concert de clôture
de l'USAREUR

**Buvettes - restauration
manèges forains**
Entrée libre les 3 jours

USAREUR

Musique principale de
l'Armée américaine en Europe

USAREUR est l'abréviation de United States Army Band Europe, elle est stationnée à Schwetzingen, à proximité de Heidelberg, en Allemagne. A l'origine, en 1940, elle s'appelait la Musique de la 364e Infanterie dont la base était aux States. En 1949, elle vient en Europe et s'installe à Mannheim et prendra le titre de 33e Musique de l'Armée US. Aujourd'hui, elle représente le quartier général de l'Armée des Etats-Unis en Europe et est la plus grande musique militaire stationnée en dehors des USA.

Le «MARCHING BAND» qui vient à la Vogue du Renouveau est dirigé par le Major James W. Allison, chef de talent qui est titulaire de plusieurs distinctions pour son activité en faveur de la musique au sein des Forces armées américaines.

Le Comité de la Vogue du Renouveau a pu s'assurer la participation de l'USAREUR Band et est fier de présenter une aussi prestigieuse formation à ses invités, les membres de la Fédération musicale genevoise.

A la MACAV

Maison d'artisanat communal
amateur de Vernier
Rue du Village 48



de 9h à 11h30 et
de 14h30 à 17h30
fermée dimanche et lundi matin

STÉPHANE RANZONI

Puisqu'il avait souhaité exposer
ses oeuvres,

sa famille et la MACAV

respectent ce voeu et, pour honorer sa mémoire, présentent ses tableaux (huiles, gouaches, pastels, encres de Chine), sujets figuratifs, animaliers, paysages et portraits.

Dans cet esprit, ceux qui l'ont connu, et tous les autres, auront le plaisir de découvrir les talents cachés de Stéphane.

Exposition
Jusqu'au 14 mai

Balexert

Dans le hall de Balexert

Du 25 avril au 14 mai :

les dames artisanes et créatrices de l'Association Pénélope présenteront leurs différentes oeuvres, avec notamment les automates poupées, les bijoux, les boîtes peintes, la gravure et la peinture sur verre, la peinture sur porcelaine et faïence, le découpage papier, le travail du verre, etc. Des cours seront également organisés sur place.

Un voyage pour 2 personnes en Californie (USA)

C'est le premier lot (valeur fr. 10 000.-) de la Grande loterie à l'occasion de cette manifestation

Billet fr. 2.- avec le concours de

swissair 

et

**ICT Voyages
Grand-Saconnex**

VERNIER SUR ROCK

Festival Vernier sur Rock à l'ABARC RéseauRock suisse 94

Le festival spécialement réservé à la promotion du rock suisse et genevois aura lieu comme chaque année à l'ABARC les 27 et 28 mai prochain. Sous le nom de RéseauRock suisse, nous voulons rappeler que le rock, dans notre pays, ne peut se développer qu'en resserrant les liens qui unissent les différents partenaires de la scène nationale.

Nos partenaires privilégiés, cette année, sont le club veveysan le Rocking Chair et des agences artistiques suisses allemandes, Rock House prod. (BS) et Target prod. (AG).

Comme chaque année, ce Festival est gratuit et la programmation de ces deux jours est orientée vers deux des plus importants courants du rock contemporain: un rock puissant qui fait la part belle aux guitares et aux mélodies, le vendredi 27 mai; l'acid jazz, le rap et le funk le samedi 28 mai.

Vendredi 27 mai : Easy (GE), Crank (ZH), No Comment (BS), Peter's Monkeys (GE)

Samedi 28 mai : Tab Two (D), P 27 (BS), Pacemaker (GE), Swiss Cheese Connection (GE)

Sur l'affiche de cette année, un axe se dessine nettement : tous les groupes programmés proviennent de la scène genevoise ou de Suisse allemande et d'Allemagne.

- Quatre groupes genevois seront là pour démontrer que le rock à Genève est à nouveau en plein essor.

- Trois groupes suisses alémaniques pour rappeler que la «barrière de röstis» n'est pas un obstacle infranchissable et que nous sommes heureux d'accueillir à Vernier des groupes phares de l'autre côté de la «frontière».

- Une tête d'affiche internationale, Tab Two, un prestigieux groupe allemand de hip jazz pour rendre hommage au travail professionnel de tous les groupes programmés. Swiss Cheese Connection excepté, ils ont tous des disques (signés par une major pour P 27) à leur actif ainsi que de très nombreux concerts.

Plus que jamais les objectifs de Vernier sur Rock restent liés à une démarche sociale puisque l'édition 1994 est entièrement mise sur pied par un groupe de jeunes qui ont eu l'occasion de collaborer à la réalisation du Festival ces dernières années.

De la programmation à la réalisation de l'affiche, du montage de la scène à la promotion de la manifestation, tout est pris en charge par des adolescents qui démontrent leur aptitude à faire vivre le futur lieu permanent de Vernier sur Rock.

Débuts des concerts : 20h

Entrée gratuite

Parcours fléché depuis Châtelaine

Parkings à disposition

Bus 6 et 18

Buvettes

Un cours de perfectionnement et d'interprétation de piano sera donné par

Fausto ZADRA

Samedi 30 avril et
dimanche 1er mai 1994
dès 16h

Les participants à ce cours sont des étudiants professionnels (classe terminale, virtuosité ou équivalent) et pianistes ayant terminé leurs études.

Maison Chauvet-Lullin
Rue du Village 57 - Vernier bus 6

Cours donné en public
Entrée libre

Prochainement

Exposition de sculptures

19 mai - 30 juin 1994

Parc et Maison Chauvet-Lullin
Rue du Village 57
Vernier

Organisation :
Service culturel de la Mairie de Vernier, tél. 306 06 86

Distribution des tickets de rationnement

NOUS RECRUTONS DES DISTRIBUTEURS

Dans le cadre de la défense générale instaurée par les autorités fédérales, chaque commune du canton doit prévoir un nombre suffisant de personnes qui devraient s'occuper de la distribution des tickets de rationnement lorsque celui-ci serait mis en fonction.

Le recrutement doit se faire parmi les personnes qui n'ont pas d'activité professionnelle permanente, car les distributions auraient lieu pendant la journée. Nous devons donc trouver des personnes de bonne volonté qui sont à la retraite ou qui ne travaillent pas.

La nationalité suisse est impérative.

Quatre lieux de distribution sont prévus sur la commune: Vernier-Village, Les Avanchets, Châtelaine et Le Lignon.

Des cours de formation sont organisés tous les 18 mois environ par l'Office cantonal pour l'approvisionnement économique du pays. Les participants à ces cours reçoivent une indemnité de Frs 50.— pour la soirée qui est consacrée à cette formation.

Nous remercions d'ores et déjà toutes les personnes qui seraient intéressées par cette fonction de distributeur de bien vouloir remplir le talon ci-dessous et de le renvoyer à l'adresse mentionnée.



Commune de Vernier

Approvisionnement économique du pays

Bulletin d'inscription

Nom : No AVS :

Prénom: Date naissance:

Adresse: Etat civil :

Canton d'origine:

Profession: Téléphone:

Astreint aux obligations militaires

Astreint à la protection civile

INSCRIPTION EN QUALITE DE DISTRIBUTEUR DE TITRES DE RATIONNEMENT

de préférence dans le centre de distribution du quartier de

Vernier, le Signature:

Centre commercial du Lignon

**Cordonnerie -
chaussures**

Spécialiste en petites pointures
Réparations soignées

Fermetures Eclair sur sacs et
blousons

Service de talons et clés minutes

Tél. 796 61 54

Colonie de vacances "La Joie de vivre"

Membre de la Fédération catholique des colonies de vacances

Il est grand temps de penser aux vacances estivales de vos enfants. Les inscriptions pour les traditionnels séjours de "La Joie de vivre" à la Côte-aux-Fées sont ouvertes. Tous les garçons et les filles nés entre 1980 et 1987 sont les bienvenus dans la maison, simple, mais très chaleureuse.

Dates: Séjour "A" : du samedi 16 juillet au vendredi 29 juillet 1994
Séjour "B" : du dimanche 31 juillet au samedi 20 août 1994
Séjour "C" : du samedi 6 août au samedi 20 août 1994

Renseignements et inscriptions auprès de :

Séjour A :
Nathalie CHASSOT
Rue des Rois 15
1204 Genève

Séjours B et C :
Stéphane BORCARD
Rue Chabrey 33
1202 Genève

Tél. 329 27 12 (soir)

Tél. 733 15 35

GIUSEPPE FURCOLO



8d, chemin Mouille-Galand
1214 Vernier
Téléphone 341 18 56

Maçonnerie - Paysagiste
Aménagements extérieurs
Entretien des jardins
Clôtures - Piscines



**Robert
Vuillaume SA**

Menuiserie
Charpente
Escaliers
Couverture
Fenêtres phoniques

Ch. des Vidollets 67 - 1214 Vernier

Tél. 341 01 01 - Fax 341 29 45

Devis sans engagement



Fondée en 1890

mangola+cie

Fabrique de FENÊTRES ISOLANTES

Economie d'énergie
Isolations phonique et thermique garanties

48, route du Bois-des-Frères - 1219 Aire (Genève) - Tél. (022) 796 61 11



SERGE DEMIERRE

Rue du village 49
case postale 847
CH-1214 Vernier - GE
Tel. (022) 341 64 44
Fax (022) 341 64 88

**Vincent
PELLERITI**



**MENUISERIE - AGENCEMENT
ÉBÉNISTERIE**

Réparations en tous genres

*

115, route de Vernier - 1219 Châtellaine
Tél. 796 82 23 - Fax 796 49 25

V.T.T.

TRIATHLON

VELO

Centre commercial de Balexert - Travaux

Un accès supplémentaire au parking du centre commercial par la route de Meyrin, dans le sens Meyrin-Genève, est en cours de réalisation et doit être opérationnel en novembre 1994.

Cet accès se fera par un «tourner à gauche» sous route qui reliera le niveau inférieur du parking.

Ce nouvel accès est bien évidemment créé pour faciliter l'entrée au centre, notamment pour les habitants du nord-ouest de la région (Meyrin - Mandement - Vernier). Toutefois, il faut également souligner

deux autres aspects intéressants :

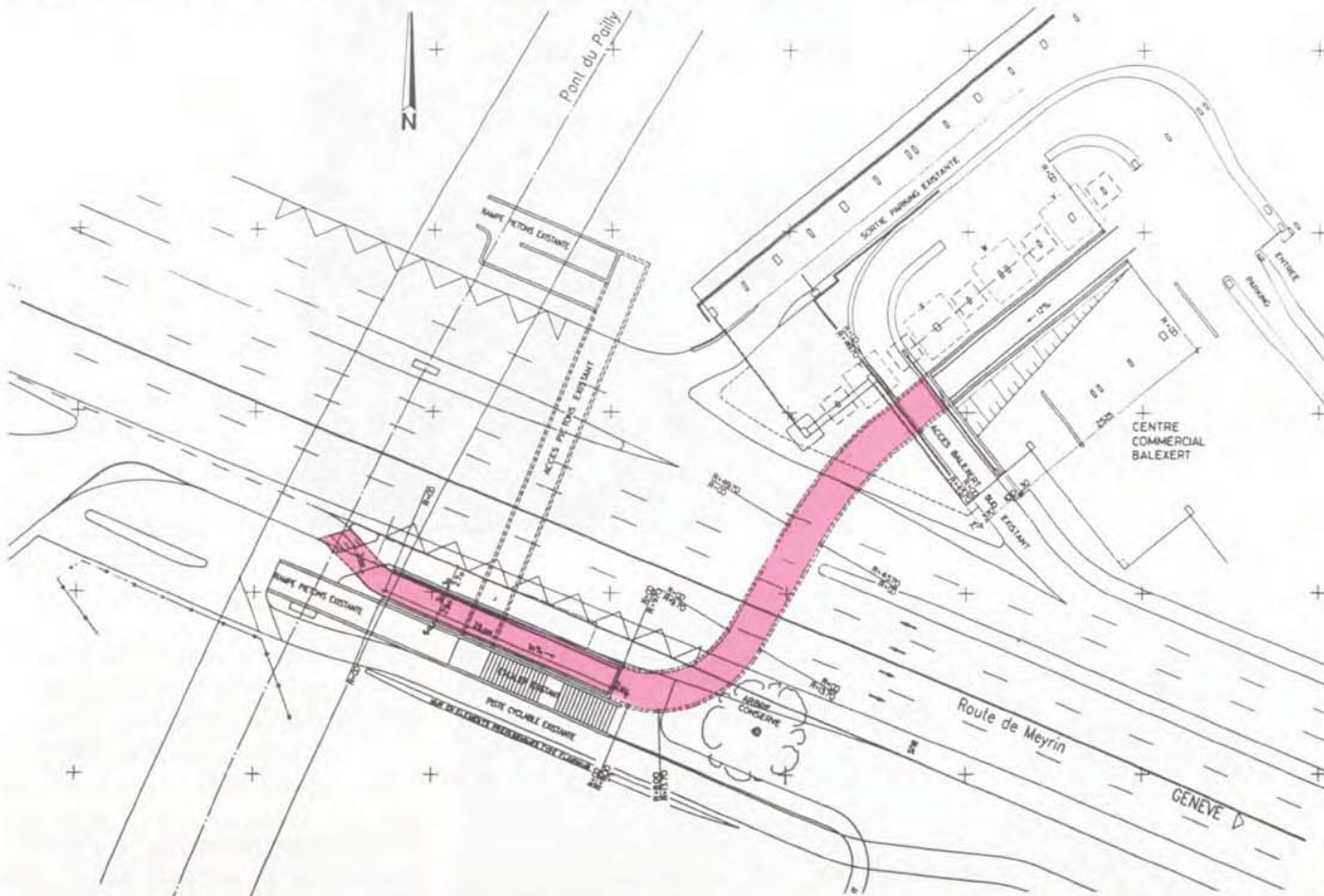
- d'abord assurer une meilleure utilisation du niveau inférieur du parking
- et, certainement, favoriser une augmentation des automobilistes utilisant les ressources du P + R (park + ride) existant à cet emplacement.

Il est à noter que pour réaliser ces travaux, des restrictions de circulation seront nécessaires (suppression de présélections) en tentant de con-

server le débit actuel des véhicules sur cette importante artère.

Simultanément aux travaux évoqués ci-dessus, la direction du centre commercial de Balexert désire améliorer la convivialité et le confort du hall desservant les différents commerces.

Pour ce faire, la toiture sera ajourée afin de bénéficier d'un éclairage naturel, la climatisation sera rénovée et divers aménagements (escaliers, rampes, galerie supérieure, boutiques et restaurants) entrepris pour agrémenter le centre. ■



Carte de visite

Des entreprises et établissements
de la Commune de Vernier

?

Cette rubrique est à disposition, **gratuitement**,
de toute entreprise ou commerce situé sur la commune de Vernier

A VOUS DE JOUER

Le contenu des textes publiés dans cette rubrique n'engage nullement la responsabilité de l'Editeur

Restaurants scolaires de Vernier - Anniversaire du 25ème - 5 mars 1994

La fête est finie !
Qu'elle fut belle, quel beau souvenir !

Un grand merci à toutes celles et ceux, petits et grands, qui nous ont fait l'amitié de nous rendre visite ce jour-là, et de passer quelques moments avec nous.

Quel plaisir pour nous de nous sentir entourés ainsi dans notre tâche. Par votre présence, vous nous avez témoigné votre soutien et nous vous en remercions du fond du coeur.

Un grand merci à vous les enfants, petits et grands, à vous les parents, amies et amis, les autorités diverses, à toutes celles et ceux qui nous ont fait le plaisir d'animer les différents stands, ainsi qu'à toutes celles et ceux qui ont proposé une animation pour les enfants dans l'après-midi et pour les adultes dans la soirée, ainsi qu'à l'orchestre pour sa participation dans la même soirée et enfin un tout grand merci aux équipes des cuisines pour le repas merveilleux qui nous a été servi.

Un grand merci enfin à tous nos donateurs qui nous ont permis de vous offrir de très beaux cadeaux et lots.

Nous avons pu passer une merveilleuse journée, une très belle soirée, merci à toutes et à tous.

La fête 1994 était belle, elle est terminée, vive la prochaine et qu'elle soit aussi belle et réussie.

Le comité des RSV

Ndlr

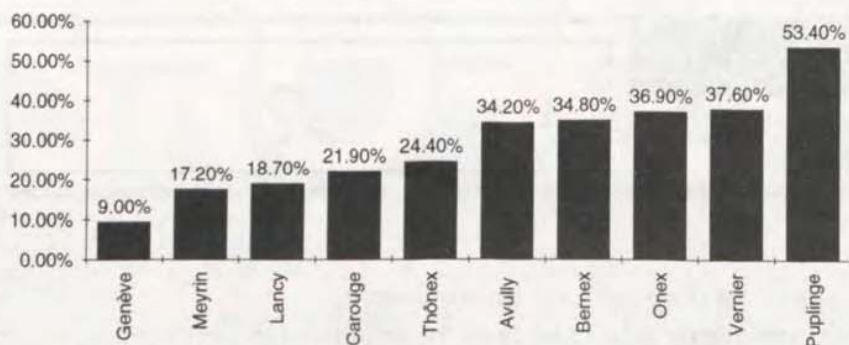
Rappelons, pour mémoire, que les restaurants scolaires ont été ouverts, provisoirement, en février 1964, et se sont constitués en association lors de l'assemblée générale le 20 novembre 1969.

Ces restaurants ont été créés à la demande d'un groupe d'habitants du Lignon et de M. Philippe AUBERT, alors maître principal de l'école du Lignon.



SAVOIR ... PARTICIPER

% de logements subventionnés



Les fondateurs pensaient tout d'abord d'ouvrir seulement au Lignon, mais à la demande des autorités communales, le projet s'est étendu à l'ensemble de la commune.

Le développement de cette institution a été constant, passant des 21 enfants présents à l'ouverture à près de 400 repas journaliers actuellement.

Les parents peuvent envoyer leurs enfants une ou plusieurs fois, durant l'horaire scolaire, occasionnellement ou régulièrement. ■

«Notre but est d'offrir des appartements en priorité aux habitants de Vernier et à ceux qui y travaillent. A Poussy, la régie Cogérim a déjà tout loué» indique François SATIN.

Enfin, dernier projet, celui de la via de Coisson, des terrains qui appartiennent à la commune également. Là, la FMCV a déposé une demande préalable pour deux immeubles de deux étages sur rez (30 appartements), un troisième bâtiment devant être construit par des privés. La commune a d'ores et déjà réservé un emplacement pour une crèche. Relevons que la FMCV a encore d'autres projets, «nous essayons d'être actifs».

Où construire ?

Des projets existent, comme le déclare le représentant de la Fondation des maisons communales, mais les terrains libres ne sont plus légion. Entre 1990 et 1992, ce ne furent pas moins de 506 logements qui furent autorisés à la construction, alors que de 1986 à 1989, ils ne furent «que» 157. Nous avons tenté de déterminer les zones où de nouveaux logements pourraient encore venir se construire, avec l'aide de Pierre-Henri MAYORAZ, chef du service communal de génie civil. Opération délicate car elle dépend en fait principalement de possibles déclassements, donc de votes politiques. Néanmoins voici quelques possibilités : la zone du chemin de Poussy et du chemin de Sales; la zone du Champ-Bossus et de la Crotte-au-Loup (env. 15 hectares), qui est en zone villas et à la fois en zone de bruit B, on ne peut donc théoriquement y implanter que des entreprises. Bref la situation est pour l'instant bloquée. On peut envisager un mini-déclassement de zone le long de la route d'Aïre pour faire par exemple des immeubles de deux étages sur rez. A Châtelaine le plan localisé de quartier a été accepté, ce secteur pourrait donc être réaménagé, à condition que les propriétaires concernés soient intéressés.

En fait, il manque un plan d'utilisation des sols à Vernier. Une étape obligée pour déterminer la ligne directrice en matière d'aménagement que la commune entend donner. Le dernier plan directeur date de 1979.

La cité d'Avanchet-Parc

Cette cité d'environ 7000 habitants a été entièrement construite par Göhner SA qui en a ensuite vendu la majeure partie. Résumée en quelques chiffres, la cité comporte 99 immeubles, soit précisément 9208 pièces ou encore 2240 logements (cela va du studio au sept pièces). Ces immeubles ont entre 8 et 13 étages. Le premier locataire y est entré en avril 1973. La construction de l'ensemble s'est échelonnée jusqu'en septembre 1977. Au départ, tout était en HLM et HCM, à l'exception du bloc 4 (rue Carqueron) lequel fut vendu en PPE (propriété par étage), soit dix immeubles.

Pratiquement toutes les formes de propriété sont représentées à Avanchet-Parc, soit : des coopératives (Galaxie, Joyeux Logis, etc.), une fondation privée (Arc-en-Ciel, où l'on retrouve le Grand Passage avec Givaudan et des participations syndicales), la Winterthur (20 immeubles), des caisses de pension (dont 9 immeubles à Göhner et 4 au Crédit Suisse), la Fondation publique Vernier-Aviation (un immeuble pour personnes âgées au centre de la cité), la CIA (15 immeubles), enfin quelques propriétaires en nom (6 immeubles).

Il n'y manque que des sociétés immobilières. Le centre commercial est géré par Göhner, par contre l'entretien des parties communes (ascenseurs, jardins extérieurs, mare aux canards, etc.) relève de Cogérim qui joue le rôle de gérance centrale. Les autres régies, une dizaine, ne font qu'encaisser les loyers de leurs locataires.

Réunion des propriétaires

Les différents propriétaires des Avanchets se sont regroupés, dès le début, dans une communauté qui possède ses propres statuts et règlements. Ils ont nommé Cogérim pour fonctionner comme gérance centrale et appliquer les décisions de cette communauté. Elle se réunit quatre fois par an pour discuter des questions de chauffage, de buanderie, des ascenseurs, des contrats d'entretien, etc.

Cogérim emploie douze jardiniers à l'année mais également une équipe de peintres chargés de la rénovation des appartements et un ouvrier-plombier.

Suite page 22



(Photo Cogérim)

Cogerim et son responsable aux Avanchets, Pierre ASCHIERO, s'occupent également de la fameuse mare aux canards.

«Les lapins que les gens mettaient là pour s'en débarrasser sont presque tous morts des suites d'une maladie» raconte-t-il. Par contre, il relève que depuis que les buissons situés le long des grillages ont été enlevés, les canards ne sont plus volés. Petite anecdote : l'Office vétérinaire voulait que les lapins soient castrés.

Cogerim a dû envoyer un de ses jardiniers obtenir un CFC pour la détention d'animaux.

L'épopée du Lignon

Voici trente ans que la première pierre a été posée au Lignon, mais sa conception remonte aux années 1958-1959. «Le Lignon est dans le Guinness book avec l'immeuble le plus long du monde : 1060 mètres» confie le «père» de cette cité, l'ingénieur Claude BUDRY qui a habité de 1964 à 1972 dans une baraque de chantier avec femme et enfants.

Le Lignon a nécessité 130'000 m³ de béton et 10'000 tonnes d'acier. Le consortium chargé de sa réalisation construisait six appartements par jour. Aujourd'hui, il y a 2800 logements, soit 10687 pièces, répartis entre 84 immeubles. Sans oublier 2200 box fermés se trouvant dans quatre grands garages souterrains.

Le premier habitant est venu là en 1965 dans les premières allées (N^{os} 54 à 59). Il est également intéressant de mentionner le coût total (avec l'achat des 28 hectares, les routes, etc.) de cette cité d'environ 7000 personnes : 125 millions de francs. La construction s'est terminée en 1972, soit avec environ 3 ans de retard, crise oblige.

La grande tour

Particularité du Lignon, sa grande tour de 30 étages et environ 100 mètres de haut. Ses allées 5 et 9 ont, comme autre originalité, d'être en PPE et de posséder les seuls duplex de la cité. Sur son toit, se trouve une piscine; quant à la patinoire, elle a été fermée depuis de nombreuses années.

Il y a plus de trente propriétaires au Lignon : Terra Casa (2 immeubles), la Fondation Vernier-Aviation (13), la Fondation de prévoyance de Swissair (6), la Fondation FHBM (un immeuble avec encadrement médico-social), la société immobilière Lignon Résidence ABCDE (11), la Fondation pour la construction d'habitation à loyers modestes (9), divers fonds de prévoyance allemands, etc.

Seuls les onze immeubles (dont deux double) de la Fondation Vernier-Aviation sont encore sous le régime HBM, le reste est en libre, mais bon marché. Il s'agit généralement de 3, 4 et 5 pièces.

Comme aux Avanchets, une association regroupe les propriétaires, le Comité central du Lignon, présidé par Claude BUDRY.

Elle discute et gère de tout ce qui est commun et n'a donc rien à voir avec les locataires.

Une quinzaine de régies, dont la principale est Testina (qui appartient au groupe Göhner SA), s'en chargent. Le Comité central gère les espaces verts de la cité, de même que les garages et le chauffage. ■



La Cité du Lignon et son groupe scolaire

(Photo I.V.)

Piscine du Lignon - Saison 1994

Ouverture **jeudi 12 mai**

Fermeture **dimanche 11 septembre**

Horaire :

Ouverture 9h30 - Fermeture (entrée) 19h30 - Limite de sortie 20h

Ouverture à 11h tous les lundis (Lundi de Pentecôte 9h30)

Fermeture avancée en cas de mauvais temps

Tarifs	Enfants (1979 - 1989) (pièce d'identité demandée)	Adultes
Entrée simple	fr. 1.-	fr. 4.-
10 entrées	fr. 6.-	fr. 24.-
Abonnement 1/2 saison (8 sem. consécutives)	fr. 12.-	fr. 48.-
Abonnement saison	fr. 20.-	fr. 80.-
Abonnement adolescents (1975 - 1978) (pièce d'identité demandée)	fr. 50.- la saison fr. 30.- la 1/2 saison (8 sem. consécut.)	
Abonnement AVS - AI	fr. 50.- la saison fr. 30.- la 1/2 saison (8 sem. consécut.)	

La natation en toute saison

Bassin couvert de 25 mètres

Lors de sa séance du 12 octobre 1993, le Conseil municipal a voté un crédit d'étude de fr. 500'000.-- destiné à l'élaboration d'un projet d'implantation d'un bassin couvert de 25 m.

Un concours d'architecture sur invitation a été ouvert.

Une exposition des projets aura lieu

à la salle des fêtes du Lignon

du lundi 9 mai au jeudi 19 mai 1994

de 10h à 12h et de 16h à 19h

tous les jours sauf le dimanche

Cours d'initiation à la plongée

Baptême

Le cours d'initiation à la plongée est organisé dans le cadre des activités sportives communales de Vernier, sous la responsabilité d'un instructeur PADI.

Période : du 1er juin au 27 août

Horaire :

mercredi et samedi de 8h30 à 10h

Durée de la leçon 90 minutes

Nombre de participants par leçon :
maximum 6 - minimum 3

Prix :

Adultes fr. 20.- par leçon

14 - 18 ans fr. 15.- par leçon

Ces prix s'entendent :

- entrée piscine comprise
- équipement fourni sur place
- Assurance-accident à la charge des participants.
- Payement sur place le jour du cours

Condition obligatoire :

**pas de contre-indication médicale
pour la plongée**

Age : **dès 14 ans révolus**

(signature du représentant légal)

Inscriptions et renseignements :

dès le 12 mai auprès des hôtesses-caissières de la piscine du Lignon.

Tennis d'Aïre

Saison 1994

Juqu'au dimanche

30 octobre

Tous les jours de 8h à 21h30

Prix :

adultes fr. 10.- / 45 min.

enfants fr. 6.- / 45 min.

(jusqu'à 18 ans)

Réservations :

sur place :

17, ch. des Lézards, Aïre

par téléphone : 796 21 98

DANS LE CADRE DE LA VOGUE DE VERNIER

FÊTE DE LA FÉDÉRATION MUSICALE GENEVOISE (CAMPAGNE)

FÉDÉ

Vernier-Village

6, 7 et 8 mai 1994

avec en vedette: **USAREUR**

Musique principale de l'Armée américaine en Europe



Vendredi 6 mai, à 20 h.

Salle des fêtes du Lignon
Concert-concours des Chorales

Samedi 7 mai, à 21 h.

Concert de gala de l'USAREUR
à Vernier-Village

Dimanche 8 mai, à 11 h.

Défilé, à Vernier-Village, des sociétés
de la Fédé (1200 participants)

Dès 12 h. sous tente,

Grande fête avec animations musicales
à 19 h. Concert de Gala de l'USAREUR